# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Dimanche 2 Novembre 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est actuellement établi à Paris, au coin de la rue Thérèse, rue des Moulins, n°. 500. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen Chas-Fontangle, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abouner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre on de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

# PRUSSE.

De Berlin , le 10 octobre.

Il est assez remarquable que depuis quelques campagnes les guerres du despotisme contre la liberté commencent toujours par être offensives, & se convertissent bientôt en defensives. C'est ce que la coalition a constamment éprouvé, c'est ce que notre cour éprouve elle-même dans ce moment. Nous avions marché fiérement sur Varsovie, dont la conquête devoit être la suite d'un coup de main, & voilà que les Polonois ont attaqué ou menacent toutes nos frontieres. Vingt huit bataillons & vingt escadrons vont se mettre en mouvement pour renforcer le cordon des troupes prussiennes, trop foible pour protéger ces mêmes frontieres.

La Silesie exige sur-tout une protection d'autant plus grande que l'armée de Koszinsko semble marcher de ce côté; un autre corps de 18 mille Polonois se porte vers le Lithuanie, & les insurrections éclatent de tout côté dans nos provinces.

Les Polonois ont jetté une défaveur extrême sur les grands de leur pays, dont les cours co-partageantes espéricent beaucoup en faisant imprimer & répandre dans toute la république la liste de ces grands qui reçoivent des pensions ou des gratifications de notre cour ou de celle

de Pétersbourg.

#### ITALIE.

Extrait d'une lettre particuliere de Lugano, du 6 octobre.

Nos états d'Italie, entraînés de force dans la coalition, commencent à trouver leur situation insupportable; la plupart d'entr'eux, épuisés d'hommes & réduits à ne plus

faire que le très-petit commerce qu'il convient aux intérets de l'Angleterre de leur laisser faire, soupirent après

le retour de la paix. La cour de Naples a promis un contingent de 16 mille hommes à l'armée projettée pour désendre la Lombardie; & comme la coalition exige impérieusement que ce contingent lui soit fourni, le cabinet napolitain a eu recours à une sorte de presse qui cause de grands murmures parmi le peuple. Les jeunes gens avoient espéré de se soustraire à la réquisition en se mariant; mais une loi nouvelle a décidé que les mariages contractés depuis la requisition n'exemptoient point les jeunes époux d'être enlevés à leurs nouveaux ménages.

A Rome, qui est un vieux état célibataire, le gouvernement ne s'occupe gueres du soin de faire des sofdats; mais il se mentre fort empressé de remplacer d'une maniere quelconque Pargent dont les bulles, les dispenses & les annates lui formoient antérieurement une source abondante. Le moyen imaginé pour cela est aussi borné & immoral qu'il est inique & injuste. Le pere des croyans a ordonné Par une loi, que tous les gages d'or & d'argent mis aux Monts-de-Piété, seront volés au profit du trésor pontifical, & fondus pour en faire des monnoies; & pour adoucir ls. rigueur de cette loi attroce, il est ordonné qu'on tiendra compte aux propriétaires de tels effets d'une légere indemnité pour la façon de leurs bijoux. On peut remarquer que cette indemnité, quelque légere qu'elle soit, absorbera le bénéfice d'une telle opération; mais aussi le gouvernement se contentera de se déclarer débiteur de la valeur & de la façon des effets d'or & d'argent envers les propriétaires, qu'on remboursera aw futur.

La cour de Turin vient de se jetter, avec quelque satis-faction, dans les bras de ses alliés d'hiver, qui sont les neiges & les frimats. Elle croit que les montagnes qui

te que la 21 memiter, sane assemblée

pporte un la bataille républisident lui charge le cement. entans de Duc , le

ils sur li es Anglais e action, gnalé, h Souan, 1 l'on sait risonniers it pas punigrés, y mmes qui e ceux-ci les sabres. ivres à la fficiers & n hussard Rohan k te décort

mon ami, s de vatransmi représenles ches

, & Ri-

hussard.

prussia k paysan,

cinq enté des seerret & i res , imement ac-Domingue,

Bruslay olverel 8 yens post erté, mais on d'anet n des co-

squelles la on d'avoir bordent les plaines du Piémont, lui donneront le temps de mieux calculer les avantages ou les désavantages de la guerre actuelle, & de mûrir le dessein où elle paroît être de se retirer de cette coalition funeste, qui lui coûte déjà la Savoie & Nice.

La cour de Toscane est dans des transes plus permamentes, malgré l'assûrance qu'on lui donne que les levées en masse ordennées dans le Milanais & dans le Mont-Ferrat vont former incessamment une armée de 40,000 hommes. On n'ignore pas ici que les forces françaises sont établies dans notre voisinage., & qu'aux premiers jours de la saison favorable aux opérations de guerre, elles se trouveront à portée de recevoir des renforts supérieurs à tout ce que l'Italie entiere peut leur opposer.

Aussi ne parle-t-on par-tout dans ces contrées que de projets de paix, & de la nécessité où sont nos cours de poser les moyens d'y parvenir.

#### HOLLANDE.

Extrait d'une lettre particuliere de la Haye, du 5 octobre.

S'il faut en croire des bruits assez généraux, plusieurs villes de la Frise & de la Hollande attendent, avec une joie désespérante pour la cour stathoudérienne, la présence des républicains français. On ajoute qu'à Amsterdam, la milice bourgeoise a signalé déjà son patriotisme, en attaquant la garnison qui s'est peu défendue, & les gardes-du-corps du stathouder, qui ont beaucoup soufiert de cette insurrection. Ensuite de ces événemens, les patriotes ont jetté la cocarde orange, ont arboré la cocarde tricolore & ont planté l'arbre de la tiberté. Les partisans de nos despotes fuient de tous les côtés, & l'émigration est sur-tout coasiderable à Utrecht.

En! comment les partisans de la tyrannie pourroient-ils se croire en sûreté depuis qu'ils ont vu la stathoudérienne elle-même fuir à Brunswick? Cette femme orgueilleuse n'a pas osé se retirer auprès de Frédéric-Guillaume, son frere, qui calcule froidement à Berlin quels sont les états dont l'invasion pourra le dédommager ou l'indemniser des pertes qu'il a faites, en attaquant avec ses co-alliés un grand peuple libre.

Les suites de la guerre actuelle ont tout-à-fait desillé les yeux des peuples qui comptoient sur la protection ou sur l'alliance des gros despotes de la Germanie, ou même sur celles de l'Angleterre. L'oppression & l'esclavage sont les fruits amers & certains de co-traités de garantie dans lesquels les rois embarrassent leurs petit alliés; & ces alliés savent tous aujourd'hai que la liberté seule pent aggrandir leur force, & les mettre en mesure de résister aux vexations de toute espece dont une alliance léonine les entoure.

#### BELGIQUE.

De Bruxelles, le 6 brumaire, (27 octobre, v. st.)

Larmée anglaise commandée par le due d'Yorck, & celle hollandaise aux ordres du prince héréditaire d'Orange, retranchés derriere Heusden, Ravenstein, Grave, & Gennep, tachent par ce moyen de défendre le passage de la Meuse & d'empâcher, s'il est possible, les républicains de pénétrer dans le cœur de la Hollande, par la Gueldre & la province d'Utrecht, comme le fit Louis XIV

au siècle passé. Outre cela, différens corps de troupes hollandaises se trouvent postés dans les environs de Bergue-op-Zoom, de Willemstatd & de Gertruydemberg, pour s'opposer à ce que les Français pénètrent de ce côté, pendant que leurs principales forces marchent vers Nimegue. Quant à la ville de Breda, comme elle se trouve réduite à ses scules forces, il arrive souvent que les républicains vont porter la terreur jusqu'à sous ses murs.

Le siége de Maëstricht se continue toujours avec autant de vivacité, que l'on peut en mettre dans l'attaque d'une place de cette importance. Les assiégeans après avoir achevé la seconde parallele & l'avoir entierement garnie de ses batteries, sont occupés en ce moment à construire la troisieme, qui, probablement ne tardera pas à être achevée. La garnison fait encore de fréquentes sorties; mais elle finit toujours par être repoussée vigoureusement. Les autrichiens sur-tout, qui sont dans cette place & dans le fort Saint-Pierre, payent beaucoup plus de leurs personnes que les hollandais.

Le corps de troupes républicaines qui occupent les Ardennes, s'est porté dernierement dans les environs d'Arlon, où il y a eu une affaire des plus vives entre elles & un corps d'autrichiens de la garnison de Luxembourg, commandé par le général Moitel. Dans cette occasion, après un combat assez meurtrier, l'ennemi a été mis en fuite, & on lui a fait plusieurs prisonniers.

Il est passé ces jours derniers par Wawre, un corpi de troupes françaises destiné à aller renforcer l'armée qui fait le siège de Maëstricht. Il escortoit un convoi d'artillerie & de munitions de guerre de toute espèce, des tiné pour le siège de cette place.

#### FRANCE.

### De Paris, le 12 brumiaire.

Conformément au décret de la convention, l'évacution de la Conciergerie est terminée. Les prisonniers ont été transférés à la maison Duplessis, dite de l'Egalité, à l'exception des membres & agens du comité révolutionnaire de Nantes,

## TRIBUNAL RÉVIOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de la séance du 9 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Nodille, régisseur de fourrages, a déclaré qu'étant migour chez Carrier, à Nantes, Lamberty dit à plusieur généraux qui étoient dans l'appartement de ce représentant, en leur montrant la riviere : « Il y en a déjà passe 2,800. Un de ces généraux demanda ce que cela significat Carrier répondit : « Eh, oui ! 2,800 dans la baigneur nationale. (C'étoit en nivôse).

J'ai vu aussi en nivôse Lamberty & Fouquet conduit environ 500 hommes & 250 femmes, tous attachés. On me dit qu'on les conduisoit à l'eau. Il a ajouté qu'étant un jour chez Carrier pour des objets de sa mission, & refusant d'obéir aux ordres de Carrier, celui-ei voulst le sabrer; mais on lui enleva son sabre & on le jeu sur le lit. Le directeur de l'hospice révolutionnaire

Champ at la s tant p ntre rale d tems Affilé . ne la 1 ard , on av ur un ec deu éparer as lieu. crois résidoit 10i, &c rence k le co (Ici . il nembres erty & n les fi ailleren cite gal k Gauth reduis le environ sident la claration miere de de tout

aré qu

me qu

égalemer Affilé tamment répétitio lui avoit des mali avoit ple semens de Bachel Quant à Carrier y fut arri

ordres f

signés.

On a d

sieme de

quatrien

Ee co le jeune le nomb cution d requis d généreus fois ils a Pactivité

Mante

le troupes le Berguele Berguerg, pour côté, pen-Nimegue. ve réduite s républi-

murs. avec aus l'attaque près avoir ent garnie construire pas à être s sorties; eusement, place & de leurs

upent les environs entre elles embourg, occasion té mis en un corps

r l'armée nvoi d'arèce, des-

l'évacuaaniers ont l'Egalité

学。(3年)

IRE.

nnaire

étant u plusieun représen-léjà passé significit baigneire

conduit

chés. On qu'étant ssion, i voul le jett nnaire !

uré que cette scene se passa en sa présence le jour m que Carrier vouloit aussi le jetter par la fenêtre. Champenois a encore reproché à Carrier d'avoir dis-

at la société populaire de Nantes; alors les sociétaires étant plus libres, eurent encore le courage de lutter antre la tyrannie, & d'envoyer au comité de surcté géerale des pieces relatives à ce représentant, qui, peu

tems après fut rappelé.

Affilé, le jeune, charpentier-marinier, a déclaré que, ans la nuit du 15 au 16 frimaire, étant de garde, Rihard, sergent de la compagnie Marat, vint lui dire n'on avoit besoin de lui pour une expédition secrette, our une baignade; on fit venir, a-t-il dit, une gabarre vec deux barges. Nous travaillames toute ta nuit à la préparer, à clouer des planches, &c.; l'expédition n'eut as lieu. Le 17, je sus mandé au comité, où étoient, e crois, Grand-Maison, Goulin & Bachelier; Carrier résideit. Colas, lieutenant de port, Goulin, Bachelier, noi, &c. passames dans un cabinet : il y eut une conèrence sur les moyens de préparer la gabarre ; Carrier le comité m'ont toujours requis, au nom de la loi. Ici, il a déposé ses réquisitions signées de plusieurs membres du comité ). Peu de tems après le 17, Lam-berty & Fouquet amenerent les prêtres pendant la nuit, on les fit entrer dans la gabarre ; les charpentiers travaillerent, & la gabarre fut engloutie. Il n'y avoit dessus ette gabarre que Fouquet , Lamberty , Foucant , Solivan k Gauthier. Le comité a requis les bateliers, & moi j'ai requis les charpentiers. Le comité m'a payé en trois lois environ 200 liv. J'ai contribué à trois noyages. Le président lui a observé qu'il paroît constant, par une dédaration en regle, qu'il y a eu quatre noyades; la pre-miere de 58 personnes, la deuxieme de 800 individus de tout âge & de tout sexe, sur deux bateaux, la troisieme de 400 individus de tout âge & de tout sexe, la quatrieme à bord de deux navires, & de 300 individus également de tout âge & de tout sexe.

Affilé a persisté n'avoir assisté qu'à trois noyades, notamment à celle du 24 au 25 frimaire, où l'on fit la même répétition qu'à la premiere, Il a affirmé que Grand-Maison lui avoit dit qu'il avoit coupé, avec son sabre, les bras des malheureux dont il a déjà été parlé, & qu'il leur avoit plongé son sabre dans le sein. (Nouveaux fremis-

semens d'horreur ).

Bachelier a affirmé n'avoir point participé aux noyades. Quant à celle des prêtres, a-t-il dit, je me rappelle que Carrier vint au comité; qu'il se retira au gresse, & qu'il y sut arrêté qu'on donneroit des ordres à Affilé; que ces ordres furent délivrés ; mais qu'il ne croit pas les avoir signés.

On a donné lecture de ces ordres. Ils sont ainsi conçus:

## Au nom de la république.

Le comité révolutionnaire autorise le citoyen Affilé, le jeune, charpentier, demeurant à Chesine, de requérir le nombre de charpentiers qu'il jugera nécessaire à l'exécution de la mission qui lui est confiée. Ce citoyen est requis d'y apporter la plus grande célérité, & de payer généreusement les ouvriers qu'il y emploiera, si toutefois ils apportent dans leurs travaux tout le zele & toute l'activité qu'ils méritent.

Mantes, 16 frimaire, l'an 2º. de la républiqu. Signés, Goullin; BACHELIER, président, &c.

Le comité révolutionnaire autorise le citoyen Colas de prendre autant de barges ou autres embarcations qu'il jugera convenables pour l'opération dont il est chargé par le comité.

A Nantes, ce 17 frimaire, l'au 2°. de la république. Signés, Grand-Maison, L. Naux, &c.

Le citoyen Affilé est requis de faire exécuter l'ordre donné par le comité au citoyen Colas; enjoint à tous bargers d'obéir à la réquisition dudit Assilé, sous peine d'être déclares mauvais citoyens.

A Nantes, le 17 frimaire, &c. Signés, L. NAUX, BOLOGNIEL, GOULLIN, &c.

Affilé a déclaré que Carrier lui avoit ordonné, au nome de la loi, d'obeir en tout à Colas.

#### Séance du 10 brumaire.

Assilé a continué sa déclaration; il a dit que, le 8 nivôse, Fouquet lui ordonna de se rendre chez Marie, marchand de bateaux, pour lui demander les deux qu'il lui avoit promis, ainsi que des charpentiers : il m'en procura quatre, a-t-il dit, pour faire les soupapes, &c. & des mariniers pour faire descendre les bateaux en face de l'entrepôt.

Fouquet s'y trouva & m'ordonna d'aller chercher des cordes pour amarer les prisonniers, & de crampons de fer pour attacher les cordes aux fonds des bateaux.

Pendant que j'étois chez le cordier, on faisoit la sou-pape. A mon retour, Fouquet dit : « Tenez-vous prêts, ce soir ils scront embarqués, & à neuf heures du soir, ces malheureux furent conduits de l'entrepôt aux bateaux, au nombre d'environ cinq cents. Les soldats de la compagnie Marat les dévalissient à bord, & les mariniers les pilloient encore à fond de cale, pendant que Fouquet me menaçoit de me noyer, comme les autres, si je n'obéissois pas, & ses réquisitions étoient toujours au nom de la

Deux batelets étoient attachés à chaque gabarre : on leur fit prendre le large, la soupape s'ouvrit, les sabords furent levés, les prisonniers crioient miséricorde, pendant que ceux qui étoient sur le pont s'élancerent dans les batelets, & que, dans leur desespoir, les victimes s'écrioient : Santons aussi dans leurs batelets, & ils périront avec nous. Mais ceux qui voulurent le tenter, furent repoussés à coups de sabre. Chevalier, Hocmard, Fouquet & Lamberty étoient les principaux acteurs de cette tragédie.

Après cette expédition, nous nous rendîmes, a conitnué Affilé, chez la Thomas, aubergisté, où les cffets de ces malheureux avoient été déposés : on les porta ensuite

ches Sécher, tonnelier, où il furent déposés.

J'avois été payé pour les frais de la deuxieme & troisieme noyade; mais ceux de la premiere ne l'étoient pas, parce que le comité avoit prétendu que ceux qui avoient enlevé la masse devoicnt payer. Lumberty me conseilla de m'adresser à Carrier , & Carrier me fit payer. Je rencontrai Bologniel, à qui je fis part de ce qui

m'avoit été dit par Carrier : viens au comité, me dit-il, & tu seras payé. Solivan étoit présent à la noyade des puêtres; Goullin se trouva à celle du Bouffay, ainsi que René Naux & Grand-Maison. Ici Vic & Chartier se sont plaints de se trouver au nombre des accusés, attendu, ont-ils dit, qu'ils n'ont participé à aucune des noyades. Le président leur a répondu que le tribunal cherche

à connoître la vérité, & non des coupables, & que justice ; sera rendue à qui il appartient.

Plusieurs témoins ont rendu un témoignage favorable à ces denx accusés. Chanx s'et écrié : tant que Carrier ne sera pas ici, il pourra payer des témoins; & ceux

qu'il ne paiera pas, n'oseront parler Affilé a encore donné d'autres détails sur les noyades. Etant à bord, pendant deux nuits & deux jours, sans pou-voir sortir, il a néanmoins trouve le moyen de procurer des secours à des femmes qui mouroient de faim. C'est-la qu'il assure avoir vu Lamberty emmener la femme-de chambre d'une belle comtesse, & qu'il vint rechercher cette derniere le lendemain.

Il a de plus ajouté que le comité avoit payé deux ga-

barres; mais qu'il ignoroit qui avoit payé les bateaux. Bologniel a répondu ne connoître de noyade que celle da Bouffay. Sur l'observation qu'il y a en trois memoires payés par le comité, & qu'il avoit invité le témoin à s'y rendre, pour y être également payé des frais de la premiere noyade : il a répliqué qu'il croyoit que ces mé-moires éloient pour payer les gabarres employées par Fou-quet & Lamberty. Perrochaux est convenu les avoir payés de l'avis de ses collegues.

Bachelier, comme dans la séance précédente, a insisté sur la présence de Carrier. Il a représenté que de lui seul partoient les ordres suprêmes; que le comité lui a obéi comme à une autorité légitime; que le comité ne devroit paroître dans les débats que pour rendre compte des ordres donnés par celui qui doit se justifier. Carrier lui-même vint au comité, a-t-il ajouté, & ordonna que le comité fit les réquisitions, dont hier on donna lec-

Il a rappelé que ce fut à cette èpoque que Carrier donna à Lamberty l'ordre signé par lui, & qui a été joint au procès ; qu'il est donc nécessaire de suspendre les débats, ain que, pendant ce temps, le comité paisse donner une juste idée des opérations de Carrier.

Le président a répondu que le tribunal fait le procès aux accusés présens, & les débats ont continué.

( La suite à demain ).

# CONVENTION NATIONALE.

Présidence de PRIEUR ( de la Marne ). Séance du 11 brumaire.

La commission des vingt-un, chargée de faire un rapport sur Carrier, écrit que Bonnet, de l'Aude, l'un de ses membres, n'a pas paru encore, & qu'ainsi le travail de la commission se trouve suspendu. - Sur la motion de Boissy-d'Anglas, l'on décrete qu'un huissier

se transportera sur-le-champ au domicile de Bonnet pour s'informer des motifs de l'absence de ce membre.

Une heure aprês, l'huissier chargé de l'exécution du décret, vient rapporter que le portier de la maison où réside Bonnet, lui a dit que ce représentant étoit parti en mission pour surveiller une manufacture de papiers, & qu'on l'attendoit ce soir ou demain au plus tard.

Ricord invite la convention à prendre un parti décisif sur ces difficultés qui peuvent se renouvellent souvent & paralyser la commission. « Il y aura toujours quelques ! membres absens, dit-il; je demande que la commisse puisse opérer avec les deux tiers de ses membres ». — Commotion est vivement applandis.

Par addition à la motion de Ricord, Goupilleau, Fontenay, propose de décréter que la commission insissur son proces-verbal les noms des membres presens a délibérations.

Un autre opinant demande que l'on porte aux trois qua le nombre des membres dont la commission devra être la

mée pour délibérer.

Duhem combat toutes ces propositions: il observe qu décret a été rendu hier, qui astreint la commission travailler qu'avec la totalité de ses membres: il pense ce décret doit être maintenu, & qu'il suffit de s'enqu des mottis de l'absence de quelques membres de la c mission, afin que la convention, dans le cas où elle connoîtroit la validité de ces motifs, put procéder à remplacement.

Le plan de Duhem ne tendroit à rien moins qu'à rend l'affaire presque interminable, en amenant une série d'a pels nominaux pour le remplacement des membres qu par de bonnes ou de mauvaises raisons, ne voudroim pas cooperer aux travaux de la commission.

Le Bu

n coin

oar an,

ttendu 1

ecevoir

dront s'a

Extro

La co

de Cope

gation ,

qu'on a

cour de

le prix

les Ang

ment,

danoise

Carlson

dessein

mer, n

Hadsch

recevoi

station

tation

systêm

tous le

ce qu'o

maison

sances conque vées d

systêm roit c

l'esprit zilleur

Le l

On

Après quelques débats, la convention, dérogeant à décret d'hier, décrete que la commission pourra délibe rer au nombre de 17, & que le procès-verbal de délibérations contiendra les noms des membres presens.

Un citoyen fait hommage d'une traduction de l'adre au Peuple Français, en langue arabe. - Mention home

Les quatre citoyens qui composeront le conservatoin des quatre choyens qui compositont le conservation des arts & métiers, sont : Vandermonde, Leroi & Contal démonstrateurs, & Beuvelot, dessinateur.

Charles Duval présente la rédaction du procès-verba

de la séance permanente du 9 thermidor. - Avant d'adop ce travail, la convention croit devoir en ordonner l'in

pression & la distribution aux membres.

La lecture d'une adresse de félicitation envoyée par commune de Dune-Libre, donna occasion de demande que cette commune reprenne le nom de Dunkerque. U membre généralise cette proposition pour toutes les communes qui ont changé de noms. — Le commé de division sera un rapport à cet égard.

Une semme a été condamnée à mort par le tribunal cri minel du département de l'Orne; s'étant déclarée enceinte l'exécution du jugement a été suspendue : pendant ce de lai, un citoyen fortement persuadé de l'innocence de condamnée, s'est mis à recueillir ses preuves justificatives il a entrepris un voyage pour se procurer les pieces prin cipales. Depuis son départ , l'on n'a pas entendu parler de lui ; on le croit assassiné par les chouans : cependant le terme fatal approche où la condamnée doit subir son jugement. La société populaire d'Alençon prie la convention d'accorder un sursis. - Renvoyé au comité de législation.

Les comités d'instruction publique & des finances sout charges de prendre des mesures pour que les instituteurs des écoles primaires de Paris soient payés de ce qui leur

DE L'IMPRIMERIE DES NOUVELLES POLITIQUES, Rue des Moulins, nº. 500.